

# Livret d'accueil



## ESAT Les Ateliers de Braonnac

**Établissement et Service d'Aide par le Travail**

17 chemin de la Grande Plaine - 81440 Jonquières

33 rue du Rey - 81100 Castres

05.63.82.10.76

[ateliers.braonnac@apajh.asso.fr](mailto:ateliers.braonnac@apajh.asso.fr)

<http://apajhetvous.apajh.org/braonnac/>



# Sommaire

Mot d'accueil	p1-2
 Présentation de la Fédération	p3
 Présentation de l'action militante	p4
 Implantation géographique	p6
 Présentation de la structure	p7
Plan du domaine et/ou de la structure	p8
 Jonquières (site en milieu rural)	p8
 Castres (site en milieu urbain)	p11
 Présentation des professionnels	p13
Les différentes prestations de la structure	p14
 Des prestations de services	p14
 Des activités de sous-traitance	p17
 Des détachements en entreprise	p18
 Les modalités d'admission	p19
 Les pièces à fournir lors de l'admission	p20
 Les assurances et la mutuelle	p21

# Sommaire



<b>Continuité de l'accompagnement</b>	p22
<b>Votre accompagnement</b>	p22
<b>La formation et les apprentissages</b>	p22
<b>Des prestations sociales</b>	p22
<b>La restauration</b>	p22
<b>La suite de votre parcours</b>	p23
<b>Droit à renonciation</b>	p23
<b>Après l'ESAT</b>	p23
<b>Modalités de départ à la retraite</b>	p23
<b>Le statut de travailleur en ESAT</b>	p24
<b>Votre statut</b>	p24
<b>Visite médicale</b>	p24
<b>Votre rémunération</b>	p25
<b>Vos congés</b>	p25
<b>Vos absences</b>	p25
<b>Informations pratiques</b>	
<b>Un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)</b>	p26
<b>Votre avis est important</b>	p27
<b>Le Comité des travailleurs</b>	p27
<b>Le CVS</b>	p27
<b>Le CVS</b>	p27
<b>Le délégué des travailleurs</b>	p27
<b>L'instance mixte</b>	p27
<b>L'accès à votre dossier</b>	p28
<b>Les plaintes, réclamations et dysfonctionnements</b>	p28
<b>La personne de confiance</b>	p28
<b>La personne qualifiée</b>	
<b>Charte des droits et libertés de la personne accueillie</b>	p29
<b>Coordonnées utiles</b>	p30



# Mot d'accueil

Bienvenue à l'ESAT de Braconnac !

L'ESAT de Braconnac œuvre au service des carrières professionnelles et des parcours des travailleurs en situation de handicap depuis bientôt cinquante ans.

De cette pratique et de ces expériences de vie ensemble, les travailleurs et les encadrants en retiennent un savoir-faire essentiel pour construire et orienter les parcours professionnels.

Vous avez choisi de venir travailler au sein d'un ESAT de la Fédération APAJH et nous sommes reconnaissants de ce choix.

Cet accompagnement va vous soutenir dans vos projets grâce à une approche éducative personnalisée, grâce à une offre de formation riche, grâce à des postes de production variés des plus accessibles aux plus techniques, grâce à un travail en les murs de l'ESAT et/ ou en entreprise, grâce à des conditions de travail de qualité, grâce à un soutien constant à la gestion de votre carrière professionnelle.

L'un des objectifs de l'ESAT est de vous proposer des expériences diverses et variées. Elles sont le terroir de réalisations concrètes.

Ces expériences (dé)montrent votre capacité à intégrer un ou plusieurs métiers et à réussir les défis proposés par nos clients.

Elles favorisent la construction de votre identité professionnelle, source d'une meilleure image de soi, de confiance et d'une nécessaire estime de soi.

Les avancées de votre carrière professionnelle sont mises en valeur au cours de la co-élaboration de votre Projet Personnalisé d'Accompagnement. L'équipe des encadrants est à vos côtés pour échanger, trouver avec vous les moyens adaptés à mettre en œuvre pour gérer au mieux les situations, ouvrir le champ de vrais possibles. Ces échanges vous donneront la possibilité de faire des choix éclairés, que vous serez en capacité d'assumer.

Notre considération pour votre singularité et pour vos chances de réussite n'auront d'égal que notre exigence quotidienne pour vous inviter à progresser pour exprimer votre potentiel.

Ainsi, en œuvrant à l'ESAT, chaque personne devient ressource pour elle-même, pour l'ESAT et pour la société toute entière.



Le Directeur  
Stéphane GROS



# Mot d'accueil

Bonjour,

J'ai envie de représenter tous pour le mieux, améliorer tout le système du Foyer et de l'ESAT.

Je veux recueillir les questions des personnes.

Je veux transmettre les questions lors du CVS. J'espère avancer les demandes,

Je suis content d'être président et que c'est important pour tous.

Je suis quelqu'un à l'écoute.



Président du Conseil à la Vie Sociale (CVS)

Plateforme adultes autonomes Castres-Albi

Stéphane JACQUES

## La Fédération APAJH



L'APAJH a été créée en 1962.

C'est une association militante et gestionnaire.

Elle défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médico-sociales.

Elle accompagne tous types de handicap : physiques, mentaux, psychiques, sensoriels, ...

L'APAJH est reconnue d'utilité publique depuis 1974.

Son action est utile à la société française.

Elle respecte les convictions de chacun.

Elle respecte la dignité des personnes en situation de handicap.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences.

La Fédération APAJH intervient au niveau : national, départemental et européen.

Le mouvement APAJH, c'est la Fédération et les associations départementales.

Le mouvement APAJH gère plus de 700 structures sociales et médico-sociales.

32 000 personnes en situations de handicap sont accompagnées par l'APAJH.

14 000 personnes travaillent à l'APAJH.

L'APAJH veut l'égalité des droits pour tous :

- droit à l'école
- droit à la vie professionnelle
- droit à la vie sociale et culturelle
- droit au sport
- droit au logement
- ...

Elle fait donc avancer la réflexion et les actions pour un accès à tout pour tous.



# Présentation de l'action militante

## La primauté de la personne



La personne en situation de handicap est d'abord une personne.

Comme toute autre personne, c'est un citoyen.

Elle a donc des droits et des devoirs dans son pays.

Elle participe à la construction et à la réalisation de son projet de vie

Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.

Ce sont des aides techniques, financières, humaines.

## La laïcité



L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.

L'APAJH reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.

Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles.

Les citoyens ont le choix de leurs convictions religieuses.

La personne peut exprimer ses convictions religieuses.

Mais elle ne doit pas imposer ses convictions aux autres.

La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.





# Présentation de l'action militante

## Engagement citoyen solidaire



Le handicap peut concerner tout le monde.

C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.

C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.

L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient les différences.

## De l'intégration à l'inclusion



Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.

C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.

Elle assure à tous l'accessibilité à l'espace public.

Le milieu ordinaire doit s'adapter et s'ajuster aux besoins des personnes en situation de handicap.

## Accessibilité universelle



Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous, et non pas seulement aux bâtiments, aux transports, etc.

C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective, ...

**Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activités**



## « Les Ateliers de Braconnac »



L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Braconnac a été créé en 1976.

Il est géré par la Fédération APAJH.



L'ESAT est implanté sur deux sites : à Jonquières (en milieu rural) et  
à Castres (en milieu urbain).

L'ESAT est également présent au sein des entreprises partenaires à Castres, Labruguière, Soual, Mazamet...



## Population accueillie

L'ESAT accueille 132 travailleurs en Equivalent Temps Plein (ETP) soit environ 145 personnes car 49 d'entre elles sont à temps partiel.

Ce sont des femmes et des hommes âgés de 18 à 62 ans.

Les travailleurs ont une notification d'orientation en ESAT délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

## Nos missions

L'ESAT est à la fois :



Un établissement médico-social proposant soutien et formations ;



Une structure de travail. Il se rapproche, à cet égard, d'une entreprise.





# Plan du domaine et/ou de la structure

## Les différents sites de travail

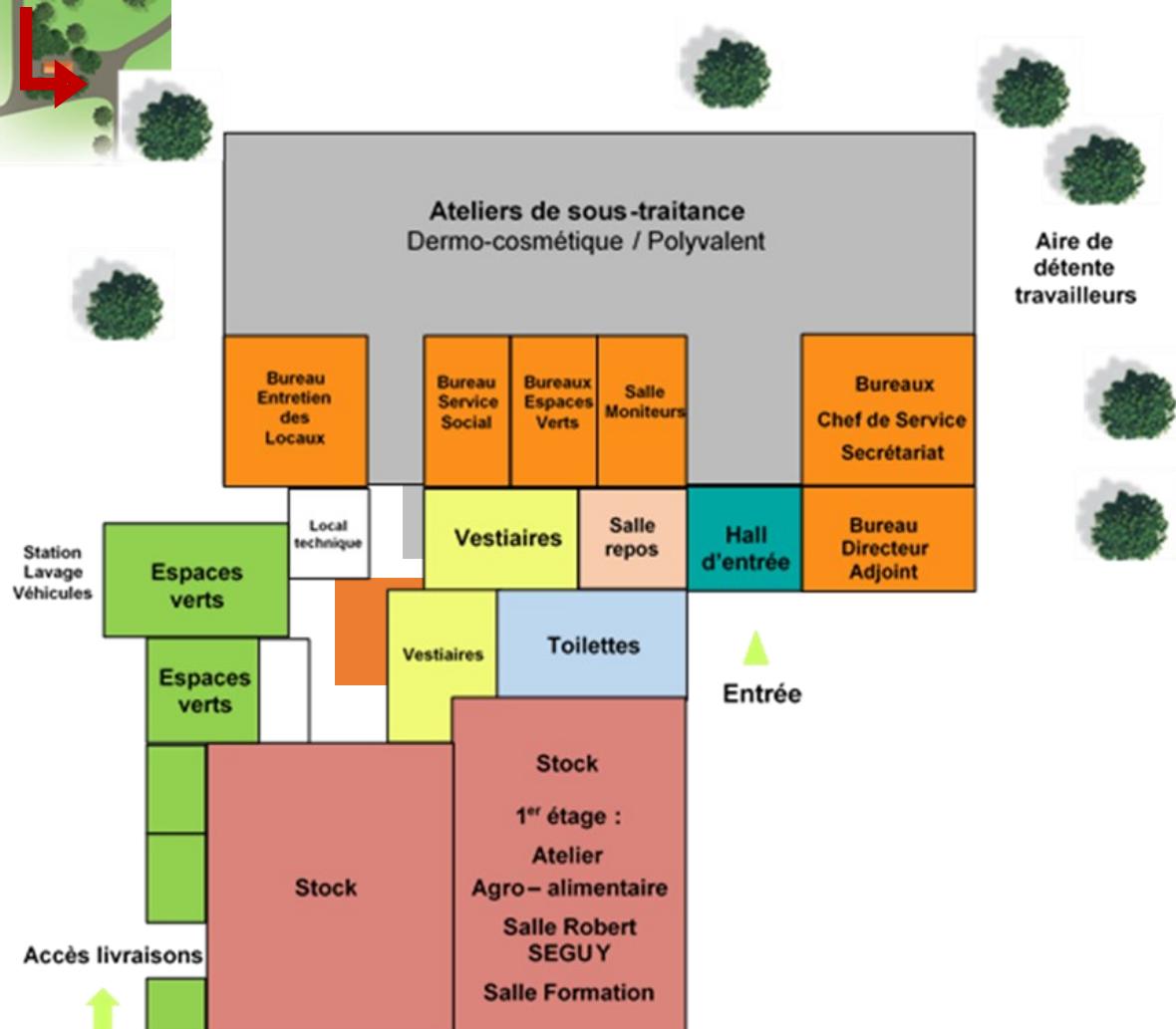
### Site de Jonquières (près de Lautrec)



Les Ateliers de Braconnac sont implantés à Jonquières dans le Tarn.

Ils se situent à proximité du village de Lautrec (5 km) et de la ville de Castres (12 km).

Plan du site et des espaces de travail :





# Plan du domaine et/ou de la structure



## Plan d'accès

### Ateliers de Braconnac

17 chemin de la Grande Plaine à Jonquières (81440)

Tél. : 05 63 82 10 76

Courriel : [ateliers.braconnac@apajh.asso.fr](mailto:ateliers.braconnac@apajh.asso.fr)

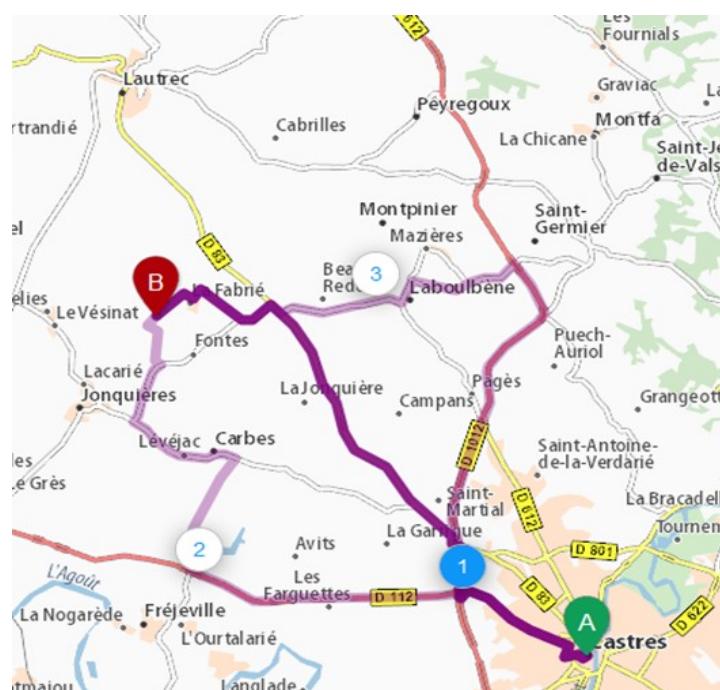


### Horaires de travail :

Lundi : 9h – 12h / 13h – 17h

Mardi – Mercredi – Jeudi : 8h30 - 12h / 13h- 17h

Vendredi : 8h30 – 12h / 13h – 15h



### Coordonnées GPS :

Latitude : 43.665722

Longitude : 2.143157

### Pour aller travailler :

Vous pouvez utiliser la navette de l'ESAT. Elle assure, matins et soirs, le transport des travailleurs entre Castres et Braconnac.



Ce service est gratuit pour les travailleurs et les stagiaires.



# Plan du domaine et/ou de la structure

**Arrêt Blum – Matins et soirs  
(Avenue de Lautrec)**

**Castres → ESAT de BRACONNAC  
ESAT de BRACONNAC → Castres**



**Lundi : 8h40  
Mardi à Vendredi : 8h10**



**Arrêt Sicard - Matins  
(Faury)**

**Castres → ESAT de BRACONNAC**

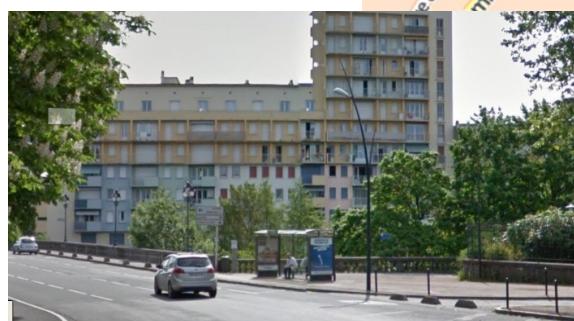
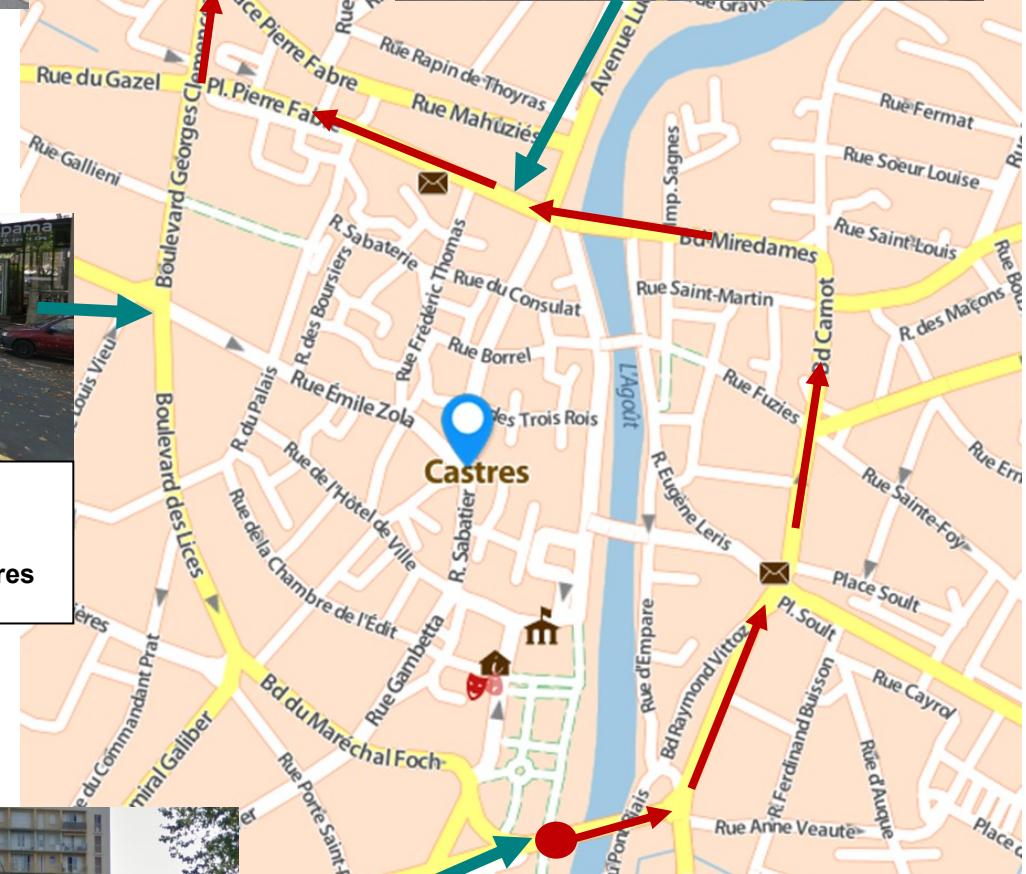


**Lundi : 8h35  
Mardi à Vendredi : 8h05**



**Arrêt Zola – Soirs  
(Groupama)**

**ESAT de BRACONNAC → Castres**



**Arrêt Cèdres – Matins et soirs**

**Castres → ESAT de BRACONNAC  
ESAT de BRACONNAC → Castres**



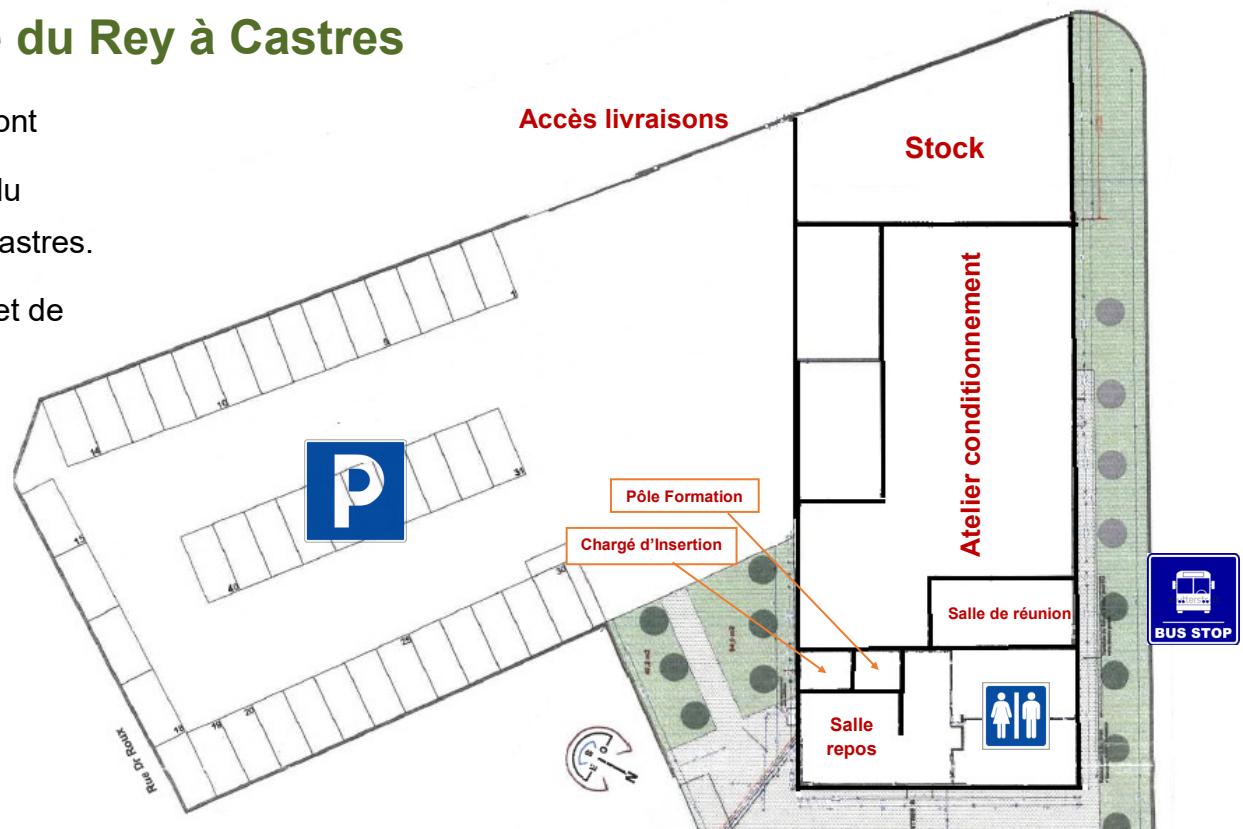
**Lundi : vers 8h25  
Mardi à Vendredi : vers 7h55**



# Plan du domaine et/ou de la structure

## Site du Rey à Castres

Les bâtiments sont implantés près du centre ville de Castres. Ils sont récents et de plain-pied.



## Plan d'accès

### Site du Rey

33 rue du Rey  
81100 CASTRES  
Tél. : 05 63 59 88 17

Courriel : [ateliers.braconnac@apajh.asso.fr](mailto:ateliers.braconnac@apajh.asso.fr)

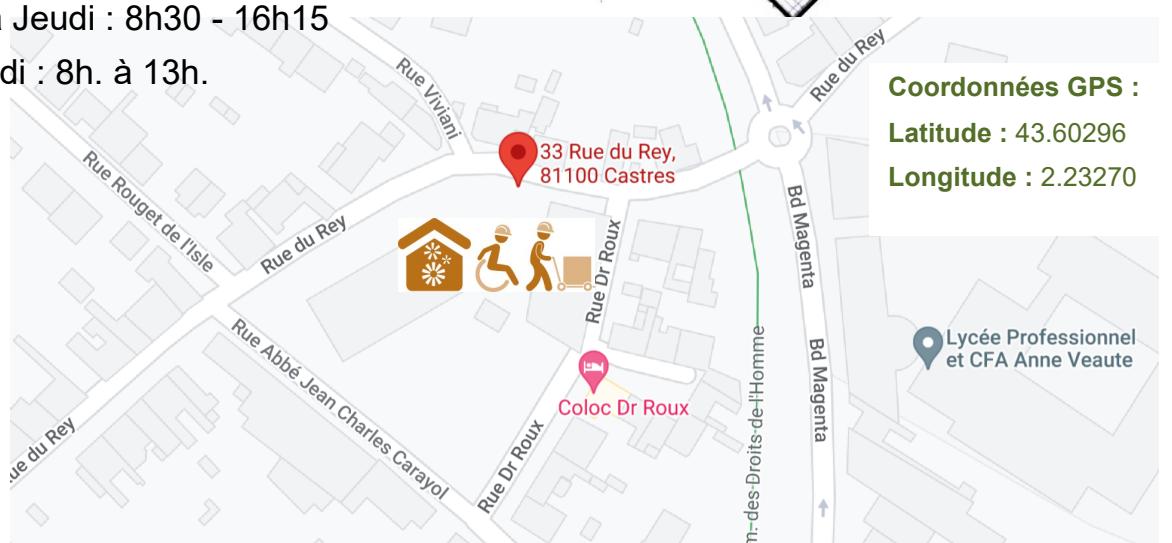
### Horaires de travail :



Lundi : 8h30 - 17h15

Mardi à Jeudi : 8h30 - 16h15

Vendredi : 8h. à 13h.



Coordonnées GPS :

Latitude : 43.60296

Longitude : 2.23270



# Plan du domaine et/ou de la structure

## Pour aller au travail :

Vous pouvez utiliser votre véhicule personnel pour venir travailler.

Vous pouvez également utiliser le service de transport urbain « Libellus ».

**Bus de ville desservants le site du Rey :**

**Ligne 6 : Corporal — Roulandou — Herriot**

L'arrêt « VIVIANI » se trouve juste en face du site.



**Avantage : les bus sont GRATUITS sur toute la ville de Castres !**

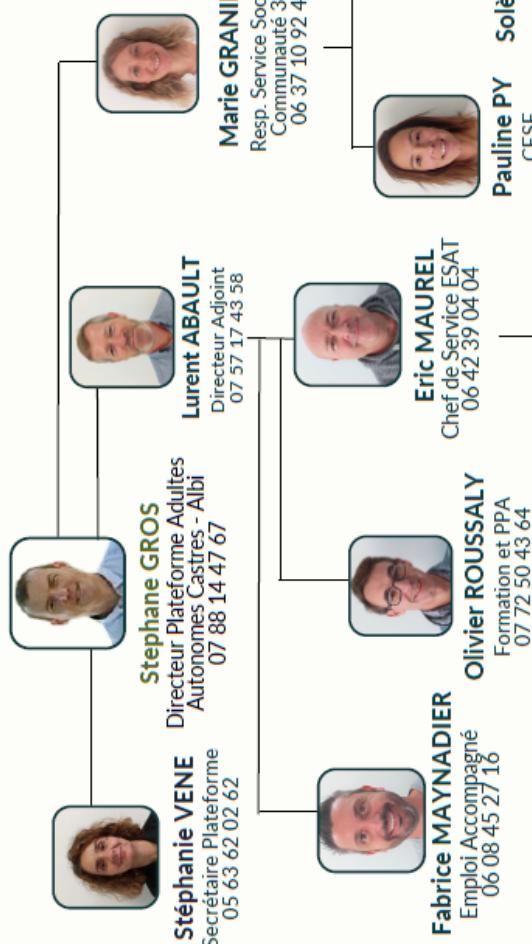




ESAT Les Ateliers de Bracconnac



145 travailleurs



# Présentation des professionnels

**Site de Braconnac - Les Ormes**  
17, chemin de la Grande Plaine. 81440  
Jonquières 05 63 82 15 63  
8h30 (lundi 9h) - 17h (ven 15h)

**Site du Rey**  
33, rue du Rey, 81100 - Castres  
05 63 82 10 76  
8h30 - 16h15 (lundi 17h15, vendredi 13h)  
  
ateliers.braconnac@apajh.asso.fr  
[www.apalhetvous.apajh.org/braconnac/](http://www.apalhetvous.apajh.org/braconnac/)

**Padilhe P | soleine RAUCULES** CESF CESF 06 12 22 86 56 06 03 26 80 47

**INSERTION  
PROFESSIONNELLE**

 <b>Xavier ALBERT COUZY</b> 06 86 63 22 24	 <b>Vincent BARDOU</b> 06 07 60 12 84	 <b>Jean C. BARTHÉLÉMY</b> 06 85 19 02 15	 <b>Franck MICHEL</b> 06 32 51 03 02
---	--	---	---

**Virginie REGUIGI**  
Sous-traitance industrielle  
05 63 82 15 63

Rey - 06 79 46 35 26

13



# Les différentes prestations de la structure



## Les ateliers de l'ESAT

Nous vous proposons des activités professionnelles :

- en atelier, dans les locaux de l'ESAT.
- en régie, dans des établissements de l'APAJH.
- en détachement collectif ou individuel dans des entreprises, avec présence d'un moniteur ou encadrement à distance.

## Des Prestations de Services

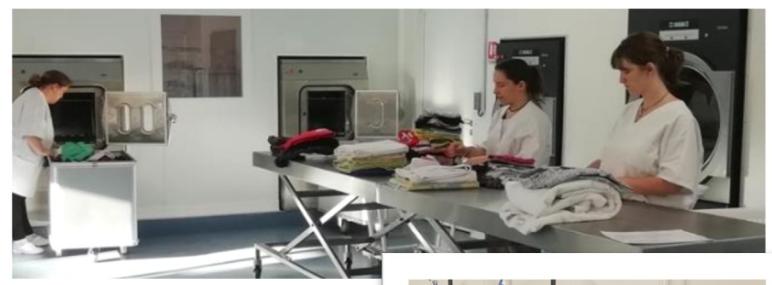
### Prestations :

### BLANCHISSEURIE - Les ORMES

Service de blanchisserie et repassage pour restaurants, chambres d'hôtes, hôtels, entreprises & collectivités (vêtements professionnels), particuliers...

### Postes :

- Accueil client
- Tri du linge
- Pliage du linge
- Marquage du linge
- Rangement
- Collecte et Livraison





# Les différentes prestations de la structure

## Prestations :

Repassage du linge de clients Particuliers et Professionnels.

## REPASSAGE

### Postes :

- Accueil clients
- Repassage au fer et à la calandre
- Pliage
- Comptage corbeilles
- Gestion de la caisse
- Saisie informatique



## Prestations :

Livraison des repas sur le site des Ormes, de Braconnac et de Castres.

## TRANSPORT - LIVRAISON

### Postes :

- Livraisons des repas
- Aide à la préparation des entrées et des desserts
- Aide au service du chaud
- Plonge de la vaisselle





# Les différentes prestations de la structure

## Prestations :

## ESPACES VERTS

Tous travaux d'entretien pour les clients Particuliers et Professionnels.

Travaux de création horticoles.

- **Postes :**

- Tonte
- Débroussaillage
- Taille de haies
- Broyage
- Elagage avec nacelle
- Création pelouses et plantations
- Entretien du matériel

Travail en autonomie sur certains chantiers



## Prestations :

## ENTRETIEN DES LOCAUX

- Pôle administratif **TGSO** Fédération APAJH

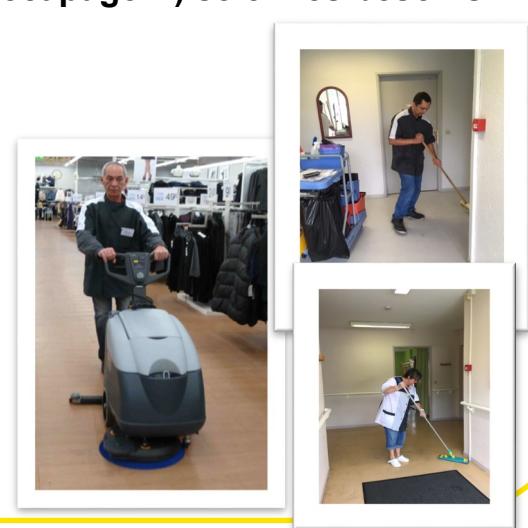
- Entretien de bureaux.

- **En extérieur** : Foyers hébergement et SAVS Castres, Entreprises et collectivités, parties communes d'immeubles...

**Entretiens quotidiens et spécifiques (lustrage, décapage...) selon les besoins.**

- **Postes :**

- Nettoyage manuel
- Nettoyage mécanisé (mono brosse, auto laveuse...)
- Nettoyage de vitres





# Les différentes prestations de la structure

## Prestations :

## SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Conditionnement - Façonnage - Montage - Découpe - Mise sous pli.

## Postes :

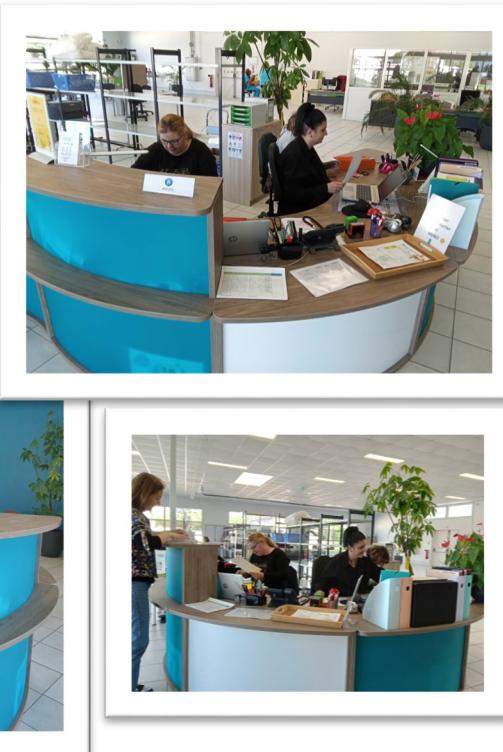
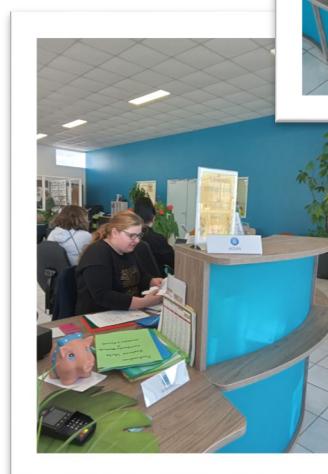
- Comptage ● Collage ● Filmage ● Soudage ● Pliage ● Montage ● Perçage ● Insertion
- Rivetage ● Utilisation de machines semi-automatiques
- Contrôle qualité
- Conditionnement
- Préparation des commandes
- Gestion des stocks
- Saisie informatique
- Facturation client



## Prestations :

## ACCUEIL ET ADMINISTRATION

- Accueil client (standard téléphonique et physique)
- Gérer les appels téléphoniques
- Recevoir, rédiger, et transmettre le courrier et les e-mails
- Saisie informatique
- Gestion du stock fournitures
- Gestion des effectifs repas
- Organisation de la salle de formation
- Préparation des évènements
- Commandes
- Devis et facturation client





## Prestations en entreprises

### QUELQUES EXEMPLES DE PRESTATIONS EN ENTREPRISE...

- Agent de blanchisserie
- Magasinier cariste
- Agent de restauration / plonge
- Archiviste en milieu hospitalier
- Ouvrier salaisonnier
- Chauffeur livreur véhicule léger
- Agent administratif
- Ouvrier de production en laiterie
- Opérateur de conditionnement bio-cosmétique
- Préparateur de commande
- Standardiste
- Câbleur électromécanique
- Implanteur de carte électronique
- Technicien de soudure de carte électronique
- Cintreuil-plaquetteur en grande surface d'habillement
- ...



Aujourd'hui, la polyvalence et la mobilité permettent de développer la multicompétence.

Vous pouvez donc être amené à changer d'atelier, à vous diriger vers de nouveaux métiers.

Ces qualités vous permettront de nouvelles opportunités, préparant ainsi votre avenir !



## SI VOUS SOUHAITEZ UNE ADMISSION :

Vous devez bénéficier d'une **notification d'orientation vers un ESAT**.

 Ce document est délivré par la Maison Départementale des Personnes Accompagnées (MDPH).

Ensuite, vous devez envoyer une **demande d'admission** au Service social de l'ESAT.

Avant l'admission, vous pourrez effectuer une **période d'immersion** pour découvrir l'ESAT.

Cette immersion vous permettra de découvrir les activités professionnelles proposées par l'ESAT.

Il vous permettra de vérifier si elles correspondent à votre projet (besoins et attentes).

L'immersion permettra à l'équipe de professionnels d'évaluer vos capacités et votre niveau d'autonomie pour adapter l'accompagnement qui pourra vous être proposé.

## Le jour de votre admission :

Vous serez accueilli(e) par l'Assistante sociale de l'établissement.

 Elle vous informera sur les modalités de votre accompagnement et répondra à l'ensemble de vos questions.

 Elle vous présentera et expliquera différents documents (projet associatif, projet d'établissement, Charte des droits et libertés de la personne accueillie...).

 Vous signerez le règlement de fonctionnement de l'ESAT.

Il définit les règles qui facilitent la vie en collectivité tout en respectant les libertés individuelles.

Vous signerez votre Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT).

## Dans les 6 mois après votre admission :

 Un parcours d'intégration vous sera proposé pour faciliter votre intégration :

- un planning de découverte des ateliers/activités avec un « point d'intégration » à la fin de chaque mois
- un « Pass' Braco » (journée d'intégration) pour vous aider à comprendre le fonctionnement de l'ESAT, découvrir les instances de participation et ses représentants, rencontrer les acteurs qui font vivre l'établissement et les différents sites de la plateforme.



# Les pièces à fournir lors de l'admission



## Documents à fournir pour l'admission\*

- fiche d'admission (renseignements familiaux et sociaux)
- 2 photos d'identité
- Relevé d'Identité Bancaire (pour le virement de la rémunération)



### Photocopies :

- notification MDPH justifiant de l'orientation ESAT
- notification MDPH pour l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- jugement de curatelle ou de tutelle éventuel
- carte CAF ou numéro d'allocataire
- carte d'invalidité
- carte d'identité
- carte vitale (sécurité sociale)
- carte complémentaire santé (mutuelle)



\* Les données personnelles sont traitées par informatique dans « ViaTrajectoire ».



# Les assurances et la mutuelle

## Assurances et Mutuelles

Notre établissement souscrit toutes ses assurances à la MAIF d'Albi.



assureur militant

A votre admission, nous vous proposons une complémentaire santé (mutuelle). Cette mutuelle de groupe est obligatoire. L'ESAT prend en charge la moitié de la cotisation (option de base).



L'ESAT a choisi de vous faire bénéficier d'une protection personnelle telle que celle de l'emploi en milieu ordinaire : maintien du salaire, capital décès, allocation obsèques...



## VOTRE ACCOMPAGNEMENT

Outre des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, l'ESAT vous propose un soutien médico-social et éducatif.

Ce soutien favorisera votre épanouissement personnel et social.



### La formation et les apprentissages

Les soutiens et les apprentissages sont inscrits dans la mission même de l'ESAT.

Ils favorisent l'évolution des compétences grâce à un accompagnement personnalisé.

La formation continue peut se traduire par l'obtention d'un diplôme qualifiant (CAP, BEP, titre de qualification...).

Les demandes sont formulées à partir des situations rencontrées dans la vie de l'atelier et lors des entretiens de préparation du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Un **Plan de Développement des Compétences** est proposé chaque année aux travailleurs.



### Des prestations sociales

Service administratif, comptable et Service social font partie intégrante de l'ESAT.

#### Gestion des situations :

- Admission
- Relations avec les organismes extérieurs: CDAPH, Conseil Départemental, CAF...
- Accompagnement social



### La restauration

#### ■ Site de Braconnac, Site du Rey à Castres

Pour le déjeuner, une restauration en self-service est à votre disposition.

■ Sur l'ensemble des sites, le prix du repas facturé (prélevé sur votre salaire) est fixé tous les ans par arrêté ministériel. **En 2024, il s'élève à 4.15 €.**



## LA SUITE DE VOTRE PARCOURS

Si votre projet est de quitter l'ESAT, plusieurs orientations sont possibles.

Nous pouvons vous accompagner vers une des solutions suivantes :

- Autre ESAT
- Entreprise Adaptée
- Entreprise du milieu ordinaire



### Droit à renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer, par écrit, aux prestations et quitter l'ESAT.

Vous pouvez, également, demander le changement de votre accompagnement.

### ■ Après l'ESAT

Une fois parti de l'ESAT et dans l'attente d'une solution stable pour vous, vous pouvez continuer à demander des conseils aux professionnels de l'ESAT.

### ■ Modalités de départ à la retraite

Vous pouvez partir au même âge que tout salarié, avec possibilité de départ à partir de 55 ans (sous condition d'ouverture de droits).

L'Assistante sociale peut vous accompagner dans les démarches.

Vous pouvez profiter d'une préparation à la retraite (formation, soutien).

**Et comme départ ne signifie pas rupture, après votre sortie de l'ESAT et si vous le désirez, l'équipe éducative maintiendra des relations et vous serez convié aux manifestations festives de l'établissement.**



## ■ Un Contrat de soutien et d'aide par le travail

### Votre statut

Vous êtes travailleur en ESAT.

Vous avez un statut d'usager d'établissement médico-social et non de salarié.

Ce statut est défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Vous signez un Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT) et non un Contrat de travail.

Vous ne relevez donc pas du Code du Travail sauf pour l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail.

La signature du CSAT intervient dans le mois qui suit votre admission.

Le CSAT définit les objectifs et la nature de l'accompagnement qui vous sera proposé.

Il est conclu pour un an et est reconduit chaque année par tacite reconduction.

### Visite médicale



Vous serez convoqué(e) pour passer une visite médicale au Service de santé au travail (Médecine du Travail).

Cette visite est rendue obligatoire par le Code du Travail (*Article R4624-10 du Code du travail*).



## Votre rémunération

Chaque mois vous recevez une rémunération composée de:

- Rémunération établissement (financée par l'activité économique de l'ESAT, minimum 5 % du SMIC).
- Aide au poste (versée par l'État, 50 % du SMIC).

Cette rémunération tient compte de votre temps de travail.

Elle peut se cumuler avec des aides: AAH, pension d'invalidité, allocation de droit commun,...



## Vos congés

Le droit aux congés payés retient le principe du droit commun: 2.5 jours par mois de travail effectif.

Ceci représente 5 semaines de congés payés.

L'ESAT est ouvert toute l'année afin de répondre au mieux aux besoins des clients.

Les dates de prise de congés sont différentes d'un atelier à l'autre.

Ces dates répondent au mieux à vos attentes concernant les périodes que vous pouvez demander.



## Vos absences

En cas d'absence, vous devez contacter le secrétariat de l'ESAT pour nous en informer.



Si cette absence est liée à un arrêt maladie, vous devez nous faire parvenir votre arrêt de travail, établi par le médecin, dans les 48h.

En cas d'arrêt de travail pour maladie, les 3 premiers jours ne sont pas rémunérés (jours de carence).

En cas d'arrêt maladie continu supérieur ou égal à un mois, les droits à congés pour cette période sont perdus.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### ■ Un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)



Dans les **6 mois après votre admission**, vous établirez votre PPA avec votre moniteur référent.

C'est un moment d'échange privilégié qui permettra à chacun d'évaluer la situation.

Il tient compte de vos besoins et attentes en matière d'accompagnement.

Vos aptitudes et capacités sont également évaluées par l'équipe.



Les axes de travail pour l'année à venir sont ainsi établis.

Votre PPA est réévalué chaque année.

L'ensemble de ces projets s'articule pour orienter et construire votre carrière professionnelle.

Selon la volonté du travailleur, **vos proches** et/ou **votre représentant légal** (si tutelle, envoie obligatoire avant signature, au tuteur) et/ou **votre personne de confiance** peuvent être associés à cette démarche.





## Votre avis est important



### Le Comité des Travailleurs de l'ESAT

Le Comité des Travailleurs (CT) de l'ESAT est composé de 8 membres élus pour 3 ans.

(*Liste des représentants dans la page « Coordonnées utiles » p.28*)

« Nous sommes les porte-paroles de l'ensemble des travailleurs. Nous recensons l'ensemble des questions que vous vous posez autour des différentes choses qui se passent à l'ESAT et de ce qu'il faut améliorer dans les ateliers.

Une fois par mois, nous rencontrons le Directeur adjoint en présence du chef de service dans le but de poser ces questions et de faire remonter les informations.

La direction apporte des réponses qui sont inscrites dans un cahier.

Un compte-rendu est ensuite affiché sur le panneau d'information à destination des travailleurs dans tous les sites de l'ESAT ainsi qu'au SAVS et au Foyer Hébergement.

Un point d'informations diverses est également fait par rapport à ce qui s'est passé au cours du mois écoulé ».

Dans le cadre des œuvres sociales, le CT dispose d'un budget permettant le financement et la gestion (d'actions sociales, des machines à boissons, des manifestations festives et sportives, des cadeaux divers).

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE



### Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Cette instance est présidée par une personne accompagnée. Actuellement, il s'agit de Stéphane JACQUES.

Cette instance, permet aux élus de faire toute suggestion ou proposition concernant le fonctionnement de l'ESAT.

Le CVS se réunit 3 fois par an minimum.



### Le délégué des travailleurs

Il traite des questions d'ordre individuel en lien avec l'application du Règlement de Fonctionnement et du Contrat de Soutien et d'aide par le Travail.

Il peut accompagner un travailleur qui est convoqué pour un entretien avec la direction. Il participe au CVS (mais il ne vote pas).

Il est membre de droit de l'instance mixte.



### L'Instance Mixte

Cette instance est composée à part égales des représentants de personnes accompagnées et des salariées de l'établissement.

Cette instance, se réunit autour des questions relatives à la qualité de vie au travail, à l'hygiène et aux conditions de travail afin d'émettre des avis et des propositions.

L'Instance mixte se réunit 3 fois par an minimum.

## L'accès à votre dossier



L'ensemble des informations vous concernant revêt d'un caractère confidentiel.

Chaque professionnel est sensibilisé sur les règles de partage de ces informations.

Votre dossier est composé des éléments administratifs, professionnels et sociaux.

Il est conservé dans le bureau du Service social et sur support informatique.

**Vous pouvez consulter votre dossier sur demande écrite à adresser au Directeur.**

## Les plaintes, réclamations et dysfonctionnements

Il existe:

- des fiches « j'ai quelque chose à dire » pour les personnes accompagnées (fiches roses).
- des fiches d'amélioration.

Elles sont mises en place pour recueillir les problèmes et/ou difficultés dont vous pourriez faire l'objet ou être témoin.



## La Personne de confiance

Vous pouvez désigner une « personne de confiance ». Elle vous aidera à prendre des décisions, comprendre vos droits et à vous accompagner dans vos démarches si besoin.



## La Personne Qualifiée

Comme toute personne accompagnée par un établissement médico-social, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour vous aider à faire valoir vos droits (ou votre représentant légal: *article L.311-5 du code de l'action sociale*).

*(Liste des Personnes Qualifiées dans la page « Coordonnées utiles » p.28)*

**L'ensemble de vos droits sont inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, émis et défendue par la Fédération APAJH.**



# CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

TEXTE DE L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2003



- ➊ 1. Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination.



- ➋ 7. Il est garanti à la personne le respect de la **confidentialité** des informations la concernant, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.



- ➌ 2. La personne doit se voir proposer un **accompagnement individualisé**, le plus adapté à ses besoins.



- ➍ 8. Il est garanti à la personne le droit de **circuler librement**. La personne résidente peut conserver des biens, effets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.



- ➎ 3. La personne a droit à une **information** claire, compréhensible et adaptée sur son accompagnement, sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle a accès aux informations la concernant.



- ➏ 9. Les **conséquences affectives et sociales** qui peuvent résulter de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés.



- ➐ 4. La personne dispose du **libre choix** dans le cadre de tout mode d'accompagnement; son consentement éclairé doit être recherché. Le droit à la participation directe lui est garanti.



- ➑ 10. L'exercice effectif des **droits civiques** est facilité.



- ➒ 5. La personne peut à tout moment **renoncer** par écrit aux prestations dont elle bénéficie.



- ➓ 11. Le droit à la **pratique religieuse** s'exerce dans le respect de la **liberté d'autrui**.



- ➔ 6. L'accompagnement doit favoriser le maintien des **liens familiaux**.



- ➕ 12. Le respect de la **dignité** et de l'**intégrité** de la personne est garanti. Le droit à l'**intimité** doit être préservé.

**Allo Maltraitance - ALMA81**

Boîte Postale 30020 - 81006 ALBI CEDEX

**05.63.43.69.92****alma.81@wanadoo.fr****Fédération APAJH**

Tour Maine Montparnasse  
 33 avenue du Maine  
 29ème étage - Boîte aux lettres 35  
 75755 PARIS CEDEX 15

**01.44.10.23.40**

[www.apajh.org](http://www.apajh.org)

**Territoire Grand Sud Ouest (TGSO)**

Pôle Administratif  
 Les Ormes  
 81440 LAUTREC

**05.63.82.10.70**

**Maison de l'Autonomie MDA (MDPH 81)**  
 10 rue des trois Tarn

**05.81.27.70.07**

[contact.mda@tarn.fr](mailto:contact.mda@tarn.fr)

**Communauté 360**

**0800 360 360**

[contact81@communauté360.org](mailto:contact81@communauté360.org)

**Qui contrôle notre fonctionnement?****Pour l'ESAT :****Délégation Territoriale de l'ARS du Tarn**

69 avenue du Maréchal Foch - BP 146  
 81013 ALBI CEDEX 9

**0820 205 548**

**Pour le FH, le SAVS, le Foyer de Vie:****Conseil Départemental du Tarn (DS.81)**

Hôtel du Département  
 Lices Georges Pompidou  
 81013 ALBI CEDEX 9

**05.63.45.64.64**

[contact@tarn.fr](mailto:contact@tarn.fr)

**Quels sont vos recours?****Les délégués des travailleurs de l'ESAT au CTE**

Titulaires : Mme Laetitia BUSSARD, Mme Emilie MACIAS, Mme Sarah CAZALAS, M. Alexandre BOLSAN, Mme. Amandine GOIUX, M. Marc-Henri LAROSE, Mme. Christel TRINITE et Mme Fadila AKLOUR

**Les délégués des travailleurs de l'ESAT au Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Titulaire: M. Michel DINI

Suppléant: M. Pierrick DEPLANQUE

**Les délégués des travailleurs**

M. Philippe GUILLE et Mme Sophie PUJOL

**Les délégués des familles au CVS**

Madame DEDIEU

28 rue Louise Michel 81100 CASTRES

**05.63.59.51.81**

**Les Personnes Qualifiées**

Monsieur ALBERT Pascal

[pascal.albert81@gmail.com](mailto:pascal.albert81@gmail.com)

**Monsieur ROUTABOUL Jean-Claude**

**06.09.74.60.76**

[jeanclaude-routaboul@orange.fr](mailto:jeanclaude-routaboul@orange.fr)

**Monsieur PAPAIX Raymond**

**06.77.44.71.90**

[papaixraymond@gmail.com](mailto:papaixraymond@gmail.com)

